

**VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2015**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue en la salle du Conseil, située au 702, Chemin Boileau, à Boileau, Québec, le 4 septembre 2015 à 9 H 00, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy.

**SONT PRÉSENTS :**

M Wayne Conklin    M Pierre Auclair  
M Yan Montpetit    M Harold Linton,

Mathieu Dessureault directeur général, secrétaire-trésorier, est également présent.

**ABSENT :** Mme Marie-Ève Dardel, Mme Nicole Blondin

Aucun contribuable n'assiste à la séance

L'avis public de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par l'article # 152 et 156 du code municipal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis public de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Pour procéder à une demande de certification d'autorisation pour des travaux d'urgence de la borne sèche du Lac-au-Loup.
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

**1. OUVERTURE**

Monsieur Henri Gariépy annonce l'ouverture de la séance à 9 h 00

**2. LECTURE DE L'AVIS PUBLIC DE CONVOCATION**

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'avis de convocation

15-09-147

**3. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté et modifié.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

15-09-148

**5. POUR PROCÉDER À UNE DEMANDE DE CERTIFICATION D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'URGENCE DE LA BORNE SÈCHE DU LAC-AU-LOUP.**

**ATTENDU** que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige un certificat d'autorisation pour procéder à des travaux d'urgence nécessaire à la réparation de la borne sèche du Lac-au-Loup;

POUR CE MOTIF

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau autorise le directeur général, Monsieur Mathieu Dessureault, à procéder à une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour et au nom du Conseil afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la réparation d'urgence de la borne sèche du Lac-au-Loup.

**QUE :**

Le directeur général est autorisé, par la présente résolution, à signer tout document connexe et relatif à la présente demande d'autorisation

**ET QUE :**

La Municipalité procède au paiement des frais exigibles de 562 \$ pour accompagner la demande d'autorisation.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

15-09-149

**7. POUR LEVER LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La présente séance soit et est levée à 9 h15

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

---

M. Henri Gariépy  
Maire

---

M. Mathieu Dessureault  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

---

Lors de la séance plénière du 2 septembre 2015, tenue de 9 h à 11 h 30, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

M Harold Linton, M Pierre Auclair, Mme Blondin, M Auclair et M Conklin

Le secrétaire-trésorier, M Mathieu Dessureault était également présent.

